

224C1752  
FR0004065605-FS0709

30 septembre 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**MEDINCELL**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 septembre 2024, la société Mirova (59 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 septembre 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société MEDINCELL et détenir 2 055 476 actions MEDINCELL représentant autant de droits de vote, soit 7,07% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MEDINCELL sur le marché.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 29 091 239 actions représentant 40 993 618 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.